

LA FNATH AVANCE...



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE



Atteinte d'une leucémie myéloïde chronique depuis 6 ans, je me suis adressée à la FNATH pour faire valoir mes droits.

Après plus de 5 ans de combat contre les organismes, j'ai obtenu la reconnaissance de cette pathologie comme maladie professionnelle et l'indemnisation qui m'était due grâce à la FNATH.

La FNATH mérite d'être connue et reconnue et je ne peux que vous conseiller d'aller à la rencontre du service de conseil et de défense de la FNATH Haute-Vienne.



AIDEZ-NOUS!
AIDONS LES.

Parce qu'on ne connaît pas assez
l'engagement de la FNATH

AVANCEZ AVEC NOUS !



**N'hésitez pas à
nous contacter:**

6 avenue de Président Sadi Carnot
87350 Panazol

Tél : 05 55 34 48 97

secretariat@fnath87.org



fnath87.org

LA FNATH en France

La FNATH, association des accidentés de la vie, a été créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents du travail. C'est une association reconnue d'utilité publique depuis 2005. Sa mission d'écoute, de conseil et de défense des personnes accidentées de la vie et du travail, des personnes invalides et handicapées est réalisée dans un esprit mutualiste d'entraide et de générosité.

Forte de près de 150 000 adhérents et 20 000 bénévoles, l'association lutte au quotidien pour améliorer la vie des personnes accidentées, handicapées, malades, invalides et pour qu'elles soient reconnues et traitées en citoyens à part entière.



AIDEZ-NOUS! AIDONS LES.

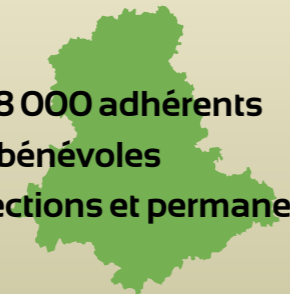
LA FNATH en Haute-Vienne

Créé en 1934, aujourd'hui avec plus de 8 000 adhérents, 260 bénévoles et 33 sections et permanences, le groupement de la Haute-Vienne est le plus important de France. Cette spécificité permet de tisser un véritable maillage départemental.

La FNATH met en phase ses fondamentaux d'écoute, d'aide et de conseil avec la notion de proximité, laquelle est le premier service de la FNATH.

Cette proximité est à la fois géographique et affective, puisque les sections et permanences sont nombreuses et qu'on se sent appartenir à une véritable famille d'adhérents, de bénévoles et de donateurs.

- + de 8 000 adhérents
- 260 bénévoles
- 33 sections et permanences



LA FNATH Pour quoi ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense.

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail
- la maladie professionnelle
- la maladie
- la longue maladie
- l'invalidité
- le handicap
- le droit du travail
- le droit des assurances
- les prestations familiales
- l'assurance chômage
- les accidents de la voie publique
- les accidents domestiques
- l'accessibilité
- la retraite
- rôle de conseil et d'orientation sur les problématiques d'accès et de maintien dans l'emploi...

Quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

LA FNATH Pour qui ?

- > toutes les victimes :
 - d'accidents du travail, d'accidents de service
 - de maladies professionnelles
 - d'accidents domestiques
 - d'accidents de la circulation
 - d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales
 - de pathologies liées à l'amiante...

- > toutes les personnes :
 - malades
 - invalides
 - handicapées

> toute personne souhaitant bénéficier des services de la FNATH (dans ses domaines de compétences)

> toute personne souhaitant soutenir l'action de la FNATH en faveur des personnes accidentées, handicapées, malades, invalides.



LA FNATH Comment ?

Écoute - conseil - défense

Grâce à son équipe de 10 salariés, compétente et formée et à son réseau de bénévoles, elle appréhende votre situation dans sa globalité.

Ainsi, les collaborateurs juristes :

> reçoivent les adhérents sans rendez-vous au siège de l'association à Panazol ou lors d'une des nombreuses permanences organisées sur le département.

> effectuent un point complet sur la situation de l'adhérent afin de déterminer s'il perçoit bien l'ensemble des prestations et aides qui peuvent lui être attribuées compte tenu de sa situation.

> écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.



DIAGNOSTIC ► CONSEIL ► DÉFENSE

LA FNATH Combien ?

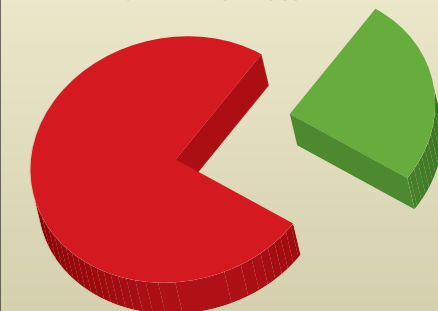
Cotiser à la FNATH pour avoir de l'AIDE > EFFICACITÉ
Pour accéder à ses prestations, la FNATH demande simplement d'être adhérent. La cotisation est minime et souvent ne couvre pas tous les frais engagés par l'association pour vous défendre. C'est la force d'une association mutualiste.

Cotiser à la FNATH pour AIDER > SOLIDARITÉ
Lorsque votre problème est résolu, n'hésitez pas à continuer à régler votre cotisation pour que nous puissions aider les autres.

Les DONs

Particuliers et entreprises peuvent être acteurs dans notre démarche. La réalisation d'un don nous permet de poursuivre notre action et de maintenir un service de qualité. Le don est déductible des impôts sur le revenu et sur les sociétés.

VOUS DÉFENDRE A UN COÛT :
FINANCEMENT D'UN DOSSIER FNATH...



- Dépenses financées par les cotisations des adhérents solidaires
- Dépenses financées par votre cotisation